

Dans le cadre du réseau Roseau, le CIP 78 et l'Aface unissent leurs forces pour faciliter l'orientation des entreprises en difficulté en toute confidentialité et gratuité

- En complément des actions d'accueil et d'information menées par tous les réseaux de support aux entreprises, les deux associations des Yvelines, partenaires historiques de la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Yvelines se mobilisent et mettent en place une mission de diagnostic afin de mieux orienter, et le plus tôt possible, les chefs d'entreprise en difficulté
- Une entreprise en difficulté peut se définir comme une entreprise ayant des problèmes structurels ou occasionnels, se traduisant presque toujours par une impasse de trésorerie à horizon de 3 à 6 mois, accompagnée souvent d'un chef d'entreprise en souffrance psychologique
- Au sein du CIP78, le chef d'entreprise est reçu anonymement par un petit groupe d'experts. Ce groupe réunit trois personnes aux compétences complémentaires : un ancien juge du tribunal de commerce, un avocat et un expert-comptable. Ceux-ci répondent aux interrogations du chef d'entreprise. Si son entreprise a une possibilité réelle de redressement, ils l'orientent vers l'AFACE.
- L'AFACE, composée de bénévoles anciens chefs et cadres d'entreprises, effectue un diagnostic qui est partagé avec le CIP 78 et le chef d'entreprise
- Des recommandations lui sont communiquées lui permettant :
 - de s'adresser à des opérateurs tels que les chambres consulaires, la Direccte, la Médiation du crédit, l'URSSAF, la DGFIP, etc...avec l'aide possible des syndicats patronaux MEDEF et CPME,
 - mais également de se tourner vers les professions libérales spécialisées
- Une charte déontologique et juridique unit ces deux associations afin de garantir une stricte confidentialité dans le traitement des dossiers.

Pour en savoir plus, visitez www.aface.fr ou www.cip78.fr